



# Mairie de Bert

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MARDI 30 JANVIER 2024

6 Rue de la Mairie  
03130 - Bert

Tél : 00 33 4 70 99 60 90

Courriel : [mairie-bert@orange.fr](mailto:mairie-bert@orange.fr)

Date de convocation : 25 janvier 2024

Mardi 30 Janvier 2024 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. Gilles JALICOT, M. Nicolas GUY, Mme Emilie BERNARDIN, Mme VIVIEN Sandrine.

Pouvoirs : M. MATHIEU Patrick à M. MESTRIES Jean-Louis, Mme MATHIEU Dominique à Mme VIVIEN Sandrine

Étai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) : M. Didier RIVES

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

Le quorum est atteint.

N° Ordre	Objet	Décision du Conseil
-	Arrêt annoncé du seul point de dépôt pain journal point Poste	Favorable
D05.2024	Demande de dérogation des rythmes scolaires du RPI	8 voix POUR
D06.2024	Etude de travaux Locaux ancienne Poste	7 Pour 1 Contre

Le procès-verbal sera validé au commencement de la séance suivante, signé par Monsieur le Maire et le ou les secrétaires de séance.

Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal sera publié et un exemplaire papier sera mis à la disposition du public aux horaires d'accès de la mairie.

Affiché le 6 février 2024

COMMUNE DE BERT

**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**En date du 30 Janvier 2024**

Date de convocation : 25 Janvier 2024

Mardi 30 Janvier 2024 à 18 h 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Michel VIVIER, Maire.

Étaient présents : M. Michel VIVIER, M. Jean Louis MESTRIES, M. Gilles JALICOT, Mme Emilie BERNARDIN, M. Nicolas GUY, Mme Sandrine VIVIEN.

Pouvoirs : M. MATHIEU Patrick à M. MESTRIES Jean-Louis, Mme MATHIEU Dominique à Mme VIVIEN Sandrine

Etai(ent)t excusé(e)s :

Absent(s) : M. Didier RIVES

Secrétaire de séance : BERNARDIN Emilie

Le quorum est atteint.

**Ordre du Jour** :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Arrêt annoncé du seul point de dépôt pain journal point Poste
- Questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 12 Décembre 2023**

Les membres du conseil municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ le compte-rendu relatif à la réunion du conseil municipal du 12 Décembre 2023.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter deux questions à l'ordre du jour : Dérogation rythmes scolaires du RPI, étude travaux Ancien bâtiment de la Poste.

A l'unanimité, le conseil autorise ces rajouts.

**ARRET ANNONCE DU SEUL POINT DEPÔT PAIN JOURNAL POINT POSTE**

Monsieur le Maire informe les membres présents que les propriétaires du seul commerce du bourg, ont annoncé leur fermeture définitive au 31 mars 2024.

Il convient pour ne pas faire perdre les habitudes aux usagers de réfléchir rapidement aux possibilités de mise en place d'un service de dépôt de pain, journaux, et point Poste.

L'idée serait de maintenir sur 6 jours (sauf lundi) de 8 à 10 heures, le dépôt de pain, journal et point Poste.

La création d'un poste d'agent technique pourrait être décidée pour réaliser ce service avec éventuellement un complément d'heures pour assurer le poste d'agent technique à temps non complet pour les services techniques de la commune, soit à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024. La durée hebdomadaire pourrait être

- de 17 h 30 pour les services techniques
- de 12 h pour l'accueil du dépôt de pain/journal
- le cas échéant cumulable soit 30 heures

Un appel à candidature pour cet emploi est lancé pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> avril.

**ETUDE DE TRAVAUX – LICENCE IV  
BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE**

Il conviendrait également d'envisager d'acquérir la licence IV de Jos et Karine pour ne pas la perdre au sein de la commune. Quelques travaux seraient à prévoir pour l'aménagement du lieu de vente, qui pourrait être après analyse dans l'ancien cabinet médical place Pierre Gonard afin de satisfaire aux besoins.

Le conseil donne un accord favorable (7 Pour et 1 Contre – BERNARDIN Emilie) pour faire réaliser une étude de travaux pour permettre d'accueillir le point-vente dans les locaux de l'ancienne Poste.

**RENOUVELLEMENT DE DEROGATION DES RYTHMES SCOLAIRES  
DES ECOLES DU RPI TREZELLES – BERT ET VARENNES S/TECHE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une dérogation avait été accordée pour une durée de 3 ans, pour le temps scolaire sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et que celle-ci arrive à échéance.

Il convient de renouveler ou d'actualiser cette dérogation, en accord avec le conseil d'école.

A l'unanimité, les membres présents approuvent la reconduction de l'aménagement du temps scolaire avec une semaine à 4 jours.

Questions diverses :

- plusieurs avis nous sont rapportés concernant l'installation « essai » des écluses de circulation au Pré Carré. Il conviendrait d'apporter une modification d'implantation, à savoir : inverser et allonger la zone de ralentissement.

La prochaine réunion aura lieu le 27 Février 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 00.

Le secrétaire de séance,

Emilie BERNARDIN

Le Maire,

Michel VIVIER